



# SÉANCE PLÉNIÈRE DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Lundi 04 juillet 2022 à 14h00

Salle Plailly

37430 Gizeux

4 juillet 2022

# SÉANCE PLÉNIÈRE DE LA CLE – ORDRE DU JOUR

- 1. Présentation de la nouvelle composition de la cellule d'animation du SAGE**
- 2. Validation du compte-rendu de la dernière CLE**
- 3. Validation du Rapport d'activité de la CLE 2021**
- 4. COPIL Phase 1 de l'étude HMUC**
- 5. Points d'information :**
  - 1. Avis pris par le groupe de travail sur le SCOT de la Communauté de Communes Bugeois-Vallée**
  - 2. Avis rendu sur le PAPI complet**
  - 3. Avis rendu sur le SDGRE**

# 1 – Présentation de la nouvelle composition de la cellule d'animation du SAGE

## Arrivée de deux nouveaux agents :



# 2 – Validation du compte-rendu de la dernière CLE

## Validation du compte rendu de la CLE du 08 mars 2022

Compte-rendu et présentation disponibles sur le site du SAGE Authion :

- Présentation : <https://www.sage-authion.fr/download/5060/>
- Compte-rendu : <https://www.sage-authion.fr/download/5407/>

**VALIDATION** du compte-rendu de la dernière CLE

# 3 – Validation du Rapport d'activité de la CLE 2021

## L'année 2021 a été marquée :

- **Sur le plan des ressources humaines** : plusieurs départs ont eu lieu en fin d'année 2021 dont le chargé de mission actions transversales et l'animatrice du SAGE
- **Sur le plan opérationnel** :
  - **Des projets structurants** ont vu le jour tel que :
    - Le marché de l'étude HMUC pour la révision des volumes prélevables
    - Le conventionnement avec le BRGM pour mieux appréhender la ressource en eau souterraine du bassin et ses relation avec nos cours d'eau ainsi que pour la définition d'un réseau piézométrique de référence
  - **La programmation du volet « Ressources »** a été engagée avec la mise en œuvre du partenariat entre le SMBAA et la CAPDL
  - **La mise en œuvre du plan de communication** a suivi son cours : réalisation d'une vidéo sur les travaux de continuité du plan d'eau des Auberts, création de divers supports de communication (panneaux, flyers, book des actions agricoles...), la refonte du guide du riverain, les sensibilisations grand public...
  - **Le rapport qualité 2020** a été édité et révisé (intégration d'un volet « pesticides »)

# 3 – Validation du Rapport d'activité de la CLE 2021

## L'année 2021 a été marquée :

### ► Sur le plan institutionnel :

- **La composition de la CLE a été modifiée** par arrêté préfectoral le 21 janvier 2021
- **Les membres de la CLE se sont réunis le 27 janvier 2021 pour l'installation des nouveaux membres**, l'élection du président et des membres du bureau : La CLE est présidée par Jeannick CANTIN, épaulé par 3 vice-présidents : Denis LAIZÉ, Xavier DUPONT et Patrice PÉGÉ
- **Le tableau de bord** du SAGE a été révisé et mis à jour
- **La CLE s'est réunie 5 fois** en séances plénières
- **La CLE a été destinataire de 8 dossiers de déclaration**, dont 3 pour la création d'un forage, 1 pour un périmètre d'épandage des boues, 3 pour la création ou l'agrandissement d'une serre et 1 pour le franchissement d'un cours d'eau par une canalisation AEP
- **La CLE a aussi été sollicitée pour 6 dossiers pour avis** dont 3 dans le cadre d'une consultation

**VALIDATION** du rapport d'activité de la CLE 2021

# 4 – COPIL Phase 1 de l'étude HMUC

Présenté par Elodie GIBOUIN, Léa PARELLE, Céline TRUFFIER



Présenté par Julien PINEAU



# 5 – Points d'information

## Avis pris par le groupe de travail sur le SCOT de la Communauté de Communes Baugeois-Vallée

- **le SCoT se doit d'être un document précis et prescriptif**, avec une force réglementaire affirmée, dans la mesure où ses prescriptions vont être traduites en **règles d'urbanisme dans les PLU**
- **le SCoT ne précise pas toujours d'échéances** alors qu'il va **orienter les règles d'aménagement** du territoire pour les 18 prochaines années (SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027)
- **Gestion pérenne des ressources en eau** (enjeu quantité) : **pas de préconisations d'actions à mener par le secteur agricole, principal consommateur d'eau sur le territoire**
- **Préservation et amélioration de la qualité de la ressource en eau** : pas de prescriptions de **mesures de gestion foncière et/ou des mesures favorables à la réduction des intrants d'origine agricole** au niveau des **aires de protection de captages**, au-delà des obligations réglementaires
- **Prévention du risque d'inondation et à la gestion des eaux pluviales : compatible**
- **Préservation, restauration et développement de la trame verte et bleue : préconisations non chiffrées** et pas d'objectifs de conservation du linéaire de haies bocagères (en %). De même pour les zones humides (le SCoT prescrit un niveau de protection « suffisante »)

**Prescriptions du SCoT globalement compatibles : proposition d'avis favorable**

# 5 – Points d'information

## Avis rendu sur le PAPI complet - EPL

### ► Avis technique rendu le 06 mai 2022 :

- PAPI COMPLET très orienté investissements et travaux : besoin de moyens dédiés à la surveillance, l'entretien des infrastructures, les opérations de maintenance
- Transfert aux EPCI de la gestion des digues domaniales (« loi MAPTAM ») à partir du 27 janvier 2024 : question de l'état des ouvrages transférés (retard dans les investissements et les travaux programmés par l'Etat)
- Accompagnement financier de 80% (« fonds Barnier ») des digues domaniales contre 40% pour les digues non domaniales : attention aux potentiels points de faiblesses créés dans le système d'endiguement dus à cette dichotomie
- Risque que les EPCI soient obligées de consacrer les budgets et moyens vers la PI au détriment de la GEMA qui représente pourtant les trois premiers enjeux dans le PAGD du SAGE
- Cohérence globale du système d'endiguement : portion de remblai de la voie ferrée de 4,5km sur le BV = zone potentielle de vulnérabilité (manque de connaissances)

**PAPI COMPLET compatible avec les enjeux du SAGE : avis technique favorable**

# 5 – Points d'information

## Avis rendu sur le SDGRE – Département de Maine-et-Loire

- Sollicitation le 15 mars pour un avis sur le programme d'actions à rendre au 15 avril 2022
- Programme d'actions : 3 priorités (résilience et sobriété, substitution de la ressource, mobilisation de la ressource), 7 axes, 29 actions
- Avis technique rendu :
  - *L'application du programme d'actions conforme à la feuille de route des priorisations*
  - *La prise en compte d'indicateurs des effets optimaux d'actions conduites en synergie*
  - *Accompagnement du financement de l'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre du programme*
  - *Construire une stratégie de financement de ces programmes sur le long terme*
- SDGRE validé en Comité Départemental de l'Eau le 21 juin 2022
- Signature du SDGRE 2022-2028 (Préfecture-CD49) en juillet 2022
- Charte d'engagement des acteurs de l'eau (2022-2025) validée au 15 octobre 2022
  - Intégration des actions du territoire au CTEau 2023-2025

**Programme d'actions du SDGRE compatible avec les enjeux du SAGE : avis favorable**

# PROGRAMME PRÉVISIONNEL

## Dates CLE / réunions à prévoir

- **Prochaine CLE : mardi 29 novembre 2022**
- **Ordre du jour prévisionnel : programmation CTEau 2022, dossier lutte antigel par aspersion en 37 ?**
- **Prochain COPIL Phase 2 HMUC : entre le 12 et le 16 décembre**



# MERCI DE VOTRE ATTENTION

**Jeannick CANTIN**, Président de la CLE du SAGE Authion

**Maël BERTET**, Chargé de mission reconquête quantité qualité de la ressource en eau

**Emma COZLER**, Chargée de mission Communication / SIG du SAGE Authion

**Christian GRIMAULT**, Directeur du SMBAA

**Auriane LEYMARIE**, animatrice du SAGE Authion

Commission Locale de l'Eau de l'Authion  
Syndicat Mixte du Bassin versant de l'Authion et de ses Affluents  
1 boulevard du rempart – BEAUFORT EN ANJOU

Tél: 02.41.79.73.81

Mail : [contact@sage-authion.fr](mailto:contact@sage-authion.fr)

<http://www.sage-authion>

4 juillet 2022